



## Association loi 1901 + Rang des responsabilités

Par **hesperides**, le **22/10/2014** à **08:43**

Bonjour

Dans une association loi 1901 d'anciens sportifs regroupant 130 membres qui ont acquittés une cotisation annuelle, il est organisé chaque année quatre manifestations ou ces membres peuvent y participer ainsi que leurs amis non membres moyennant une participation. Au cours des quatre événements est proposé un apéritif et un buffet ou repas.

Suite à cette manifestation si un participant était jugé responsable d'un accident, Est ce que l'association serait responsable ?

Qui dans le bureau directeur serait aussi responsable ?

Le Président d'Honneur Oui Non

Le Président ? Oui Non

le ou les Vices Présidents Oui Non

Le Secrétaire ? Oui Non

Le Secrétaire Adjoint ? Oui Non

Le Trésorier ? Oui Non

Le Trésorier Adjoint ? Oui Non

Les Membres du Bureau ? Oui Non

Le Responsable de l'un de ces 4 évènements? Oui Non

Notre assureur qui n'a pas établi un contrat incluant ces 4 manifestations Oui Non

Merci pour l'attention que vous porterez à ma question qui est l'objet de discussions animées au sein de notre association.Cordialement

Par **chaber**, le **23/10/2014** à **08:10**

bonjour

avant toute chose consultez le lien

<http://www.associations.gouv.fr/707-la-responsabilite-des-dirigeants.html>

[citation]Notre assureur qui n'a pas établi un contrat  
incluant ces 4 manifestations Oui Non[/citation]

En principe non. Il appartient à l'association d'assurer sa responsabilité civile pour toutes ses activités

Si toutefois, vous passez par un courtier, qui représente son client, sa responsabilité peut éventuellement être mise en cause pour défaut de conseil si vous en apportez la preuve

Il appartient à l'association de donner à l'assureur tous les éléments pouvant constituer le contrat

Par **hesperides**, le **23/10/2014** à **16:28**

Bonjour, merci pour votre réponse nous avons notre réunion mensuelle le lundi 3 novembre et je vais de nouveau en parler vu qu'il y aura ce jour la notre assureur que nous avons convoqué afin qu'il fasse le point sur notre contrat pour lequel il n'y avait aucune extension contractualisée en rapport aux quatre manifestations annuelle que nous organisons depuis avril 2000!!!!Cordialement